



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

En date du 9 janvier 2024, lors de la séance régulière, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 155-2023 concernant les dérogations mineures.

Le règlement est disponible au bureau municipal au 270, Route 125, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 18 janvier 2024.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière